



RENATURATION DU COURS D'EAU TRÄTTER BAACH à Wincrange

© AGE, 23/08/2023



Au Luxembourg, nous nous engageons à renaturer nos rivières qui ont été modifiées et dénaturées par les activités humaines pour les ramener à un état proche de l'état naturel.

Ces projets, dits « projets de renaturation », présentent de multiples avantages tels que la diminution des risques d'inondation, la création d'habitats pour diverses espèces dont les poissons et les oiseaux, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Ces projets ont également pour objectif de contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau demandé par la directive-cadre sur l'eau (DCE).



DCE

La DCE harmonise la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et instaure l'obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'Union européenne. L'état écologique d'un cours d'eau est déterminé à partir de critères biologiques, hydromorphologiques et physico-chimiques.

Le projet concerne le cours d'eau Trätter Baach, un affluent de la Woltz, sur un tronçon d'environ 600 mètres au lieu-dit Breitwies, en amont du moulin Neimillen. Il se situe au sein d'une zone Natura 2000 et sur des parcelles de natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur.

NATURA 2000
COPIL Éislek



Situation initiale et problèmes rencontrés

Comme de nombreux autres cours d'eau, la Trätter Baach a été rectifiée au cours du 19^e siècle. Cette pratique consistait à supprimer les **méandres** des cours d'eau afin de les rendre rectilignes, ce qui facilitait le travail agricole et simplifiait l'agencement urbain. Aujourd'hui, cette pratique est interdite car elle impacte fortement l'état écologique et le régime hydraulique des cours d'eau.

Avant la réalisation du projet, la Trätter Baach présentait les caractéristiques suivantes :

- ♻ Tracé majoritairement rectiligne
- ♻ Absence de variabilité au niveau de la morphologie du cours d'eau (profondeur et largeur), des écoulements et des structures
- ♻ Faible diversité de substrats
- ♻ Présence d'un petit seuil d'environ 40 centimètres, obstacle à la **continuité écologique** du cours d'eau
- ♻ Présence de résineux en bordure du cours d'eau, appauvrissant le sol et empêchant toute autre végétation de se développer

Globalement, cette situation était défavorable à l'installation d'une faune et d'une flore aquatiques diversifiées.

Objectifs

- ♻ Revalorisation écologique du cours d'eau : création d'habitats propices à l'installation de la faune et de la flore aquatiques et semi-aquatiques
- ♻ Rétablissement de la **continuité écologique**

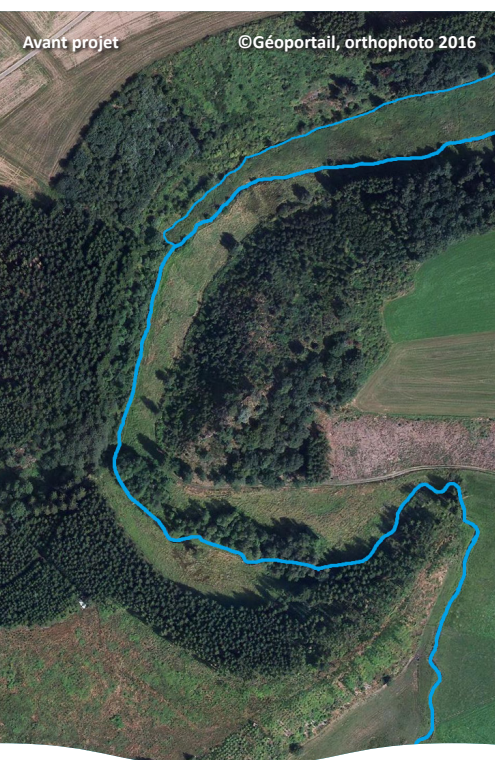


MÉANDRES

Un cours d'eau sinueux est formé d'une succession de méandres. Ces courbes donnent au cours d'eau une certaine dynamique fluviale, laquelle régit les phénomènes d'érosion et de sédimentation, qui eux façonnent le lit du cours d'eau et diversifient les habitats aquatiques pour la faune et la flore.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La continuité écologique permet la libre circulation des organismes et des sédiments au sein du cours d'eau. Elle garantit notamment aux poissons un accès permanent aux différents habitats indispensables à l'accomplissement de leur cycle de vie (reproduction, croissance, alimentation, abri). Les chutes et les barrages sont des exemples d'obstacles à la continuité écologique.





Travaux effectués

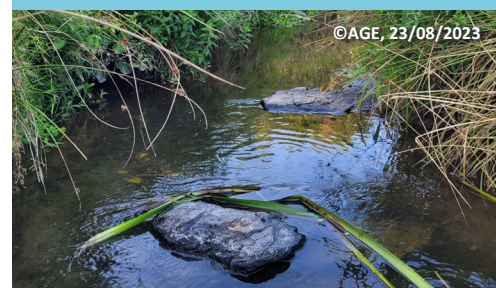
Le cours d'eau a été déplacé dans son lit d'origine qui était encore partiellement visible sur le terrain et sur les cartes anciennes, retrouvant ainsi ses méandres d'antan. Cette mesure s'appelle « reméandrage ».

D'autres mesures ont également été réalisées :

- ⌘ Arasement du seuil
- ⌘ Création d'habitats par intégration d'**éléments de structure** (souches, troncs et blocs de pierre)
- ⌘ Création d'une annexe hydraulique sous forme d'une mare
- ⌘ Coupes de résineux et extensification de l'exploitation
- ⌘ Installation de **bandes rivulaires**

ÉLÉMENT DE STRUCTURE

Un élément de structure est un élément naturel (bloc de pierre, tronc ou souche d'arbre, etc.) qui diversifie les habitats et l'écoulement du cours d'eau, favorisant ainsi sa dynamique.



BANDES RIVULAIRES

Les bandes rivulaires sont des couloirs libres de toute exploitation, réservés au développement d'une végétation typique des rives (aulnes, saules, frênes...). Elles offrent une multitude de bénéfices : ombrage, maintien des berges, protection contre les apports de nutriments et de polluants, refuge pour la faune, etc.

Maître d'ouvrage

Administration communale
de Wincrange



Collaborateurs du projet

Ministère de l'Environnement,
du Climat et de la Biodiversité

-
Administration
de la gestion de l'eau

-
Administration
de la nature et des forêts

-
Administration communale
de Wincrange

-
natur&emwelt Fondation
Hëllef fir d'Natur

-
Stream&River Consult

-
Geschw. Balter Bauunternehmung
GmbH

Montant des travaux

130 228 €

Financement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds pour la gestion de l'eau

Durée des travaux

Août 2017 – Novembre 2018

